

Cours n° 07: Énonciation et argumentation

Objectifs de l'enseignement :

A la fin de ce semestre, l'étudiant doit être capable de faire la différence entre: l'énoncé et l'énonciation, reconnaître les marques de subjectivité " embrayeurs et déictiques", faire l'analyse de l'argumentation et l'énonciation.

Connaissances préalables recommandées

Pour cette matière, l'étudiant doit avoir une idée sur l'énoncé et l'énonciation, le sens explicite et le sens implicite, présumé et sous entendu.

Objectifs du cours : les étudiants en master 1 sciences du langage et après avoir étudié un certain nombre de cours en 1^{er} semestre, pourront éventuellement, durant le 2^e semestre trouver la différence entre l'énonciation et l'argumentation d'une part puis d'autre part, essayer de trouver le lien qui les relie.

Définition

- Il faut donc s'interroger sur les tenants et les aboutissants de l'affiliation de l'argumentation aux sciences du langage.
- En quoi permet-elle de définir un champ d'études à la fois différencié, et susceptible d'autoriser un dialogue fécond avec d'autres disciplines, parmi lesquelles la sociologie et la psychologie sociale ?
- Dans ce contexte global, je vais tenter de montrer (1) comment ma propre théorie de l'argumentation dans le discours (Amossy 2010a [2000]) a été conçue comme une tentative d'intégrer l'argumentation dans l'analyse du discours (Maingueneau 1991),
- mais aussi comme une tentative d'introduire la **dimension argumentative de tout énoncé** dans l'exploration des fonctionnements discursifs ;
- comment elle se situe par rapport aux sciences sociales qu'elle sollicite et dont elle intègre certains acquis, sans pour autant adopter leur questionnement et leur démarche.
- L'argumentation, un domaine des sciences du langage
- Argumentation linguistique/argumentation rhétorique
- À l'orée de cette mise au point, quelques rappels s'imposent, fût-ce au prix de certaines redites.
- Tout d'abord, il faut différencier
 - ✚ l'argumentation dans la langue, dite par Ducrot « argumentation linguistique »,
 - ✚ de l'argumentation dans le discours, dite « argumentation rhétorique ».
- C'est en effet par le truchement de la sémantique pragmatique que l'argumentation a d'abord été mise à l'honneur dans les sciences du langage, qui s'en ressentent encore : jusqu'à ce jour, les linguistes ont souvent tendance, lorsqu'on parle d'argumentation, à se référer à la définition de la notion non au sens large d'art de persuader, mais au sens spécifique d'enchaînement de propositions menant à une conclusion.
- On connaît la formulation : « **Un locuteur fait une argumentation lorsqu'il présente un énoncé E1 (ou un ensemble d'énoncés) comme destiné à en faire admettre un autre (ou ensemble d'autres) E2.** » (Anscombe et Ducrot 1988 : 8)
- Dans cette acception, l'argumentation constitue un fait de langue et non de discours :
- elle intervient dans la construction du sens de l'énoncé qui comporte « comme partie intégrante, constitutive, cette forme d'influence que l'on appelle la **force argumentative**.
- Signifier, pour un énoncé, c'est orienter » (Anscombe et Ducrot 1988 : Avant-propos) ; et « l'utilisation d'un énoncé a un but au moins aussi essentiel que d'informer sur la réalisation de ses conditions de vérité, et ce but est d'orienter le destinataire vers certaines conclusions en le détournant des autres » (*ibid.* : 113).
- Cette conception de l'argumentation comme orientation a donné le jour à des études fécondes sur les connecteurs et les *topoi*, définis par Anscombe (1995 : 49-50) comme les

« garants des enchaînements discursifs » par le biais desquels s'opère le lien conclusif entre E1 et E2.

- Il faut souligner, cependant, que c'est pour ne pas « abandonner » l'étude des possibilités d'enchaînement argumentatif (*ibid.* : 9) à la rhétorique, considérée comme « extra-linguistique », que la sémantique pragmatique s'est d'abord attelée à l'étude de l'argumentation.
- Cette exclusion de la perspective rhétorique s'est radicalisée dans les travaux ultérieurs de Ducrot (2004), où il définit « l'argumentation linguistique » contre « l'argumentation rhétorique ».
- Contrairement aux idées reçues, la première ne constituerait pas un moyen direct de faire croire quelque chose à quelqu'un et elle serait, à ce titre, étrangère à la persuasion : « les enchaînements conclusifs du discours », note Ducrot, « ne constituent pas, en tant que tels, des moyens directs de persuasion, même pas des moyens partiels » (2004 : 20).
- La raison pour laquelle les enchaînements argumentatifs liés explicitement ou implicitement par *donc* ne relèvent pas du raisonnement qui vise à entraîner l'adhésion découle, selon Ducrot, du fait que dans « A donc C » la conclusion C est toujours déjà incluse en A au niveau sémantique, donc purement linguistique.
- Ainsi dans « Tu conduis trop vite. Tu vas avoir un accident », la conséquence de l'excès de vitesse est déjà incluse dans le « trop » de « tu conduis trop vite ».
- En d'autres termes, « il y a des enchaînements argumentatifs dans la signification même des mots et des énoncés dont le discours est fait » (*ibid.* : 28) : tout est joué d'avance, dans la langue, et le raisonnement conclusif visant à entraîner l'adhésion de l'allocutaire n'est qu'un leurre.
- L'argumentation dans le discours propose au contraire une conception de l'argumentation issue de la rhétorique classique et récuse la coupure entre rhétorique et sciences du langage.
- La rhétorique a été à juste titre considérée par la pragmatique linguistique contemporaine comme la première théorisation de l'utilisation du langage en action et en situation.
- Elle relève de ce fait d'une linguistique du discours dont la légitimité n'est plus à démontrer à l'ère de la linguistique de l'énonciation (Benveniste 1966 & 1974), de la pragmatique, de l'analyse du discours (Charaudeau et Maingueneau 2002) et de l'analyse conversationnelle.
- Bien entendu, « rhétorique » ne doit pas ici être pris au sens restreint d'inventaire de figures et de tropes.
- Cette appellation désigne l'art de considérer tout ce qui est propre à persuader dont parlait Aristote, ou l'ensemble des moyens verbaux susceptibles d'emporter l'adhésion de l'auditoire que théorisaient Perelman et Olbrechts-Tyteca (1970 [1958]).
- C'est donc bel et bien du *logos*, que Ducrot entendait exclure de l'argumentation linguistique, qu'il est ici question.

Conclusion

- En délimitant son terrain d'investigation, l'argumentation dans le discours se situe dans les sciences du langage :
- elle y trouve sa place dans l'espace global d'une linguistique du discours (par opposition à une linguistique de la langue), mais se réclame plus particulièrement de l'analyse du discours.
- Elle se donne comme vocation d'explorer la complexité des fonctionnements discursifs en prenant en ligne de compte toutes les composantes langagières qui en participent.
- Dans ce contexte, elle examine la façon dont les schèmes argumentatifs qui sous-tendent l'énoncé et lui confèrent son orientation s'inscrivent dans une texture verbale qui les concrétise, les module, les enrichit et les complexifie.

- Si cette étude emprunte aux sciences sociales, c'est dans la mesure où le discours à visée ou à dimension argumentative n'existe qu'au sein d'échanges verbaux situés,
- c'est-à-dire dans un espace social et culturel.
- Étudier le maniement des représentations sociales et des stéréotypes, notions empruntées à la psychologie sociale, c'est montrer comment toute entreprise de persuasion est liée à un imaginaire socio-discursif et se poursuit en lui.
- Les acquis des sciences sociales sont ici intégrés à une analyse discursive et réinterprétés en termes communicationnels.
- Dans le même esprit, **l'argumentation dans le discours** situe les corpus sélectionnés dans les cadres institutionnels qui sont les leurs et lie les tentatives de faire voir le réel d'une certaine façon à des enjeux de pouvoir dans le champ.
- Là également, elle étudie les efforts de positionnement à travers la façon dont ils se réalisent dans la matérialité des échanges verbaux.
- C'est donc la possibilité de réutiliser les notions des sciences sociales en les soumettant à ses procédures propres qui détermine les liens que l'argumentation dans le discours noue avec tel ou tel secteur de savoir sociologique.
- Ceci explique qu'elle n'ait guère puisé jusqu'à présent dans les travaux sur les effets de persuasion.
- Le paradoxe n'est qu'apparent puisque ceux-ci se situent en dehors du discursif et se concentrent sur la réception à travers des méthodes expérimentales axées sur les attitudes et les comportements plutôt que sur le discours.
- Les réflexions sur l'énonciation et l'argumentation ont été réunies dans les travaux de Jean-Claude Anscombe et Oswald Ducrot sur la polyphonie et l'argumentation dans la langue, mais on compte s'ouvrir à toutes les approches de l'un ou l'autre de ces thèmes, qu'ils soient abordés ensemble ou séparément.